

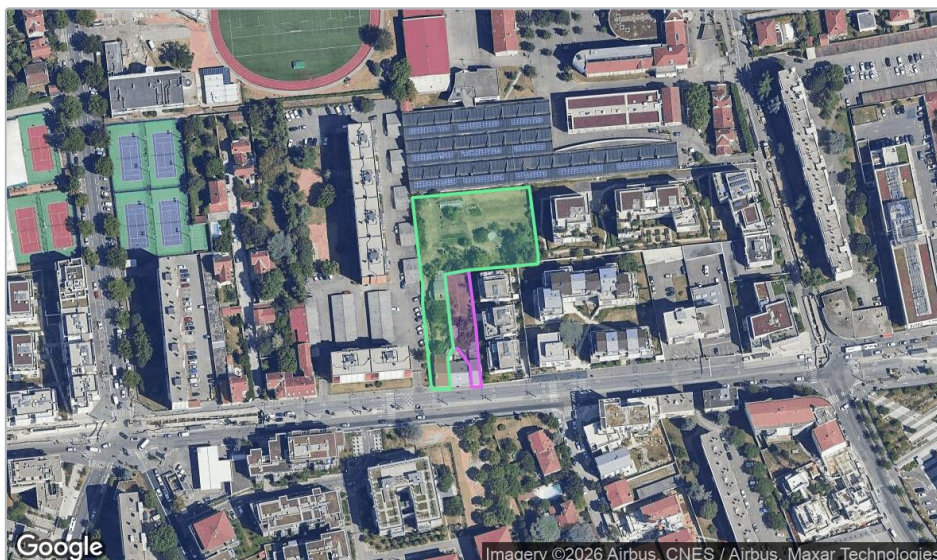


ADRESSE
69100 VILLEURBANNE
CADASTRE
BV67, BV175
COORDONNÉES GPS
45.760506, 4.903222

COMMUNE
VILLEURBANNE CODE INSEE
69266

REFERENCE D'ÉDITION
3878341 DATE D'ÉDITION
06/10/2026

VENDEUR
SSCV L\\\\'Emergence ACQUÉREUR



OLD **Non**

PEB **Non**

CASIAS **81**

BASOL **7**

ICPE **5**

Radon **niv. 1**

Séisme **niv. 2**

Table des matières

1. [Page de synthèse](#)
2. [Synthèse des risques](#)
3. [Formulaire réglementaire de l'état des risques](#)
4. [Cartographies des risques](#)
5. [Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne](#)
6. [Cartographie de Pollution Sonore Aérienne](#)
7. [Liste des différentes pollutions des sols](#)
8. [Cartographies des pollutions des sols](#)
9. [Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles](#)

Documents réglementaires et references

<https://www.info-risques.com/short/BKBJG>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

 Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION		
Informatif OLD	Non	La commune n'est pas concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	Non	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels Inondation	Non	Inondation ✓ Rhône	Approuvé	16/08/1972
		Inondation Rhône et Saône	Approuvé	02/03/2009
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau ✓ Rhône et Saône	Approuvé	02/03/2009
		Inondation Par remontées de nappes naturelles ✓ Rhône et Saône	Approuvé	02/03/2009
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)		Code postal	Nom de la commune	
137 Rue Léon Blum 69100 Villeurbanne		69100	VILLEURBANNE	
BV67, BV175				
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS oui ☐ non ☒				
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date				
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:				
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐				
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐				
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS oui ☐ non ☒				
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date				
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:				
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐				
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐				
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES oui ☐ non ☒				
prescrit ⁽¹⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date				
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :				
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐				
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐				
L'immeuble est situé en zone de prescription oui ☐ non ☐				
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐				
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐				
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)				
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒				
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire				
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en				
zone 1 très faible ☐ zone 2 faible ☒ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐				
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon				
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒				
Information relative à la pollution des sols				
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui ☐ non ☒				
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*				
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui ☐ non ☐				
*naturelle, minière ou technologique				
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)				
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 oui ☐ non ☒				
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. oui ☐ non ☒				
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans ☐ compris entre 30 et 100 ans ☐				
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui ☐ non ☐				
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui ☐ non ☐				
Documents à fournir obligatoirement				
☒ La fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr				
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité				
vendeur		Date / Lieu		acquéreur
SSCV L\\\\'Emergence		Le, 06/10/2026		Signature:
Signature:		Fait à VILLEURBANNE		

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

Cartographies des risques

Inondations

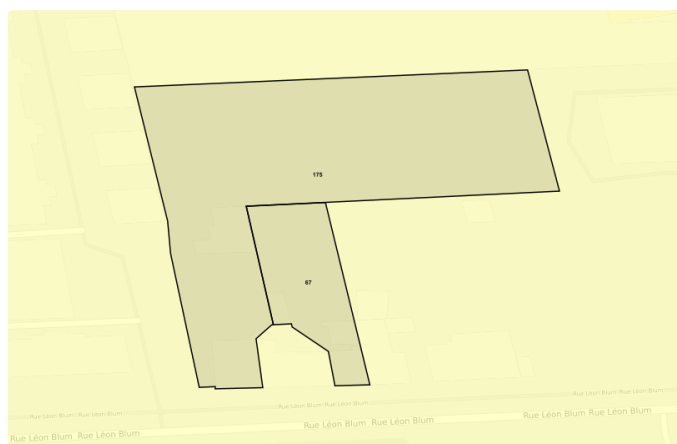
BV67 - BV175



 Inondation

Mouvements de terrains (Argiles)

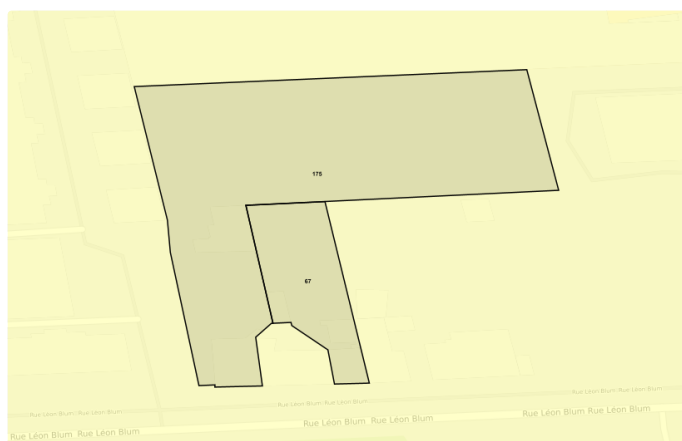
BV67 - BV175



Faible
 Moyen
 Fort

Radon

BV67 - BV175



 Niveau 1
 Niveau 2
 Niveau 3

Zones sismiques

1- Très Faible
 4- Moyenne

2- Faible
 5- Fort

3- Modérée

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

137 Rue Léon Blum / Parcelles: BV67 - BV175

code postal ou Insee

69100

commune

VILLEURBANNE

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☐

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☐

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ zone A ☐ ² zone B ☐ ³ zone C ☐ ⁴ zone D ☐
très forte forte modérée faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

date / lieu

acquéreur

SSCV L\\\'Emergence

06 octobre 2026 / VILLEURBANNE

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Plan d'exposition aux bruits (PEB)



-  Zone A: Très Forte (Lden 70)
 Zone B : Forte (Lden 65-62)
 Zone C : Modérée (Lden 57-55)
 Zone D : Faible (Lden 50)



Liste des sites CASIAS (à moins de 500 mètres)

Carte des **A**nciennes **S**ites Industriels et **A**ctivités de **S**ervices

📍 149 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 33 mètres

SSP4063085 | Indéterminé | BASIAS | *Garage -Réparation-Carosserie*

🏢 SAS 123 Automobiles

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4063085>

📍 56 rue Frédéric Faÿs VILLEURBANNE 📏 63 mètres

SSP4064402 | Indéterminé | BASIAS | *Atelier de serrurerie et de charpente de fer*

🏢 Mr VALLET, Société des Etablissement Louis VALLET

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064402>

📍 138 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 82 mètres

SSP4063086 | Indéterminé | BASIAS | *Garage -Réparation-Carosserie*

🏢 Sarl LAFAYETTE Automobiles

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4063086>

📍 7 rue Delle (de) VILLEURBANNE 📏 91 mètres

SSP4074588 | Indéterminé | BASIAS | *Utilisation et stockage d'appareils contenant une source radioactive*

🏢 Sté GIE GEO DIAGNOSTICS (Pdt: Mme Françoise BROCAS)

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4074588>

📍 11 rue Delle (de) VILLEURBANNE 📏 124 mètres

SSP4062666 | Indéterminé | BASIAS | *Carrosserie Gallet anc. Garage Laurent*

🏢 Carrosserie Gallet; anc. Sté du Garage LAURENT (Mme LAURENT Paulette); anc. LAURENT Louis

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4062666>

📍 11 rue Delle (de) VILLEURBANNE 📏 131 mètres

SSP4067626 | Indéterminé | BASIAS | *Atelier de travail des métaux à froid et à chaud avec générateur d'acétylène*

🏢 DUPLESSIS et PILLAUD

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4067626>

📍 112 bis rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 147 mètres

SSP4073933 | Indéterminé | BASIAS | *Station-service*

🏢 SA AGIP

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4073933>

📍 125 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 49 mètres

SSP4072618 | Indéterminé | BASIAS | *Desserte d'essence*

🏢 Sté EXCELSIOR

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4072618>

📍 rue Delle (de) VILLEURBANNE 📏 75 mètres

SSP4070613 | Indéterminé | BASIAS | *Désodorisation et dénaturalisation des eaux de vidanges avec du sulfate de fer et chaux chlorurée*

🏢 BRESSON Louis

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070613>

📍 123 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 83 mètres

SSP4066818 | Indéterminé | BASIAS | *Serrurerie, Constructions métalliques et aluminium, atelier de vernissage*

🏢 RANC Frères (ex. Ateliers AVALIET)

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4066818>

📍 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 105 mètres

SSP4064367 | Indéterminé | BASIAS | *Dépôt de Liquides Inflammables*

🏢 Grand Mousin Robert

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064367>

📍 111 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 130 mètres

SSP4064317 | Indéterminé | BASIAS | *Emploi de Cyanures alcalins, polissage des métaux.*

🏢 Sté POLIMETAL

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064317>

📍 13 rue Delle (de) VILLEURBANNE 📏 142 mètres

SSP4065145 | En arrêt | BASIAS | *Fonderie de bronze et aluminium*

🏢 M. Pierre LELEU; Mme LELEU (Vve Charles Leleu)

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4065145>

📍 62 rue Frédéric Faÿs VILLEURBANNE 📏 166 mètres

SSP4069076 | Indéterminé | BASIAS | *Forge avec atelier de soudure autogène au gaz actylène*

🏢 E. BOSSU

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4069076>

68 rue Frédéric Faÿs VILLEURBANNE 168 mètres SSP4070614 Indéterminé BASIAS <i>Dépôt de boues et d'immondices</i> MORTIER Laurent https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070614	53 rue Frédéric Faÿs VILLEURBANNE 173 mètres SSP4070969 En arrêt BASIAS <i>Atelier de réparation avec desserte d'essence</i> M. Gino MARINELLI https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070969
130 rue Léon Blum VILLEURBANNE 183 mètres SSP4062661 Indéterminé BASIAS <i>Fabrication d'équipement électrique (avec forge, fours, fonderie, traitement de surface...)</i> SA GEC ALSTHOM; anc. Ateliers de Constructions Electriques de DELLE (ACED) de la Compagnie Générale d'électricité; anc. Atelier de construction électrique de DELLE https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4062661	78 rue Frédéric Faÿs VILLEURBANNE 204 mètres SSP4064403 Indéterminé BASIAS <i>Application de vernis. Poste soudure acétylène.</i> POMMIER. G. https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064403
173 rue Léon Blum VILLEURBANNE 233 mètres SSP4064319 Indéterminé BASIAS <i>Traitement de surface des métaux et moulage de pièces plastiques</i> Ets PELLET (Président: Mme Jacqueline MIGNOT, anc. M. Jacques PELLET) https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064319	75 rue Léon Blum VILLEURBANNE 236 mètres SSP4061611 Indéterminé BASIAS <i>Atelier de chaudronnerie avec générateur d'acétylène</i> THIMONIER et BOCQUET https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4061611
90 rue Frédéric Faÿs VILLEURBANNE 243 mètres SSP4064382 En arrêt BASIAS <i>Fonderie avec desserte d'essence, DLI, anc. Teinture et blanchiment des laines</i> Sté AFFINERIE LENNE (PDG: Mme Madeleine GARNIER), anc. M. Emmanuel LENNE, anc. M. Augustin BRUTIN https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064382	17 bis rue Cyprian (de) VILLEURBANNE 250 mètres SSP4071100 Indéterminé BASIAS <i>Générateur Acétylène, Chaudronnerie; anc. Atelier de forge pour carrosserie automobile</i> MM. MICHELET et VULLIERME; anc. Julien BONNETAIN https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4071100
35 Impasse Frédéric Faÿs VILLEURBANNE 252 mètres SSP4062788 Indéterminé BASIAS <i>Travail des métaux (forge, chaudronnerie, traitement de surface)</i> Jean Quérat Entreprise https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4062788	44 rue Pierre Baratin VILLEURBANNE 256 mètres SSP4068509 Indéterminé BASIAS <i>Réservoir souterrain d'essence</i> TRON https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4068509
17 rue Frédéric Faÿs VILLEURBANNE 261 mètres SSP4067726 Indéterminé BASIAS <i>Tolerie - application de peinture</i> Girard Claude entreprise https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4067726	158 rue Léon Blum VILLEURBANNE 270 mètres SSP4067946 Indéterminé BASIAS <i>Dépôt d'éther et d'acétone pour une fabrique de parfumerie</i> Société Française de Produits Aromatiques (anc. Gatefossé et Fils) https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4067946
21 rue Cyprian ex 130 rue Leon Blum VILLEURBANNE 278 mètres SSP4090270 En arrêt GUNEnv <i>GRID SOLUTIONS SAS</i> GRID SOLUTIONS SAS https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4090270	95 rue Léon Blum VILLEURBANNE 278 mètres SSP4064308 Indéterminé BASIAS <i>Imprimerie sur matière textile; anc. Teinturerie et Impression</i> Société d'impression de Villeurbanne (SIV); anc. Sté Gentil et Vermorel https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064308

177 Rue Léon Blum VILLEURBANNE 287 mètres SSP4061599 En arrêt BASIAS <i>Fabrique de parfumerie</i> MM. CONTANT et Cie https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4061599	187 rue Léon Blum VILLEURBANNE 290 mètres SSP4067706 Indéterminé BASIAS <i>Présence d'un dépôt de fuel</i> Sté La Canne à Pèche https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4067706
95 rue Frédéric Faÿs VILLEURBANNE 301 mètres SSP4061588 Indéterminé BASIAS <i>Usine de métaux et alliages, anc. Fabrication de matériel électrique</i> ABB ENTRELEC, anc. ENTRELEC SA, CGEE ALSTHOM , anc. CGEE (Cie Générale d'entreprises électriques) https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4061588	96 rue Léon Blum VILLEURBANNE 301 mètres SSP4066817 Indéterminé BASIAS <i>Atelier d'application de vernis; anc. Station service</i> Marcel QUANTIN SA; anc. Ets Marcel QUENTIN; anc. LAGAY https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4066817
100 rue Léon Blum VILLEURBANNE 302 mètres SSP4066969 Indéterminé BASIAS <i>Ateliers de formage de métaux avec application de peinture par pulvérisation.</i> Société Atelier du Bon coin. https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4066969	18 rue Cyprian (de) VILLEURBANNE 303 mètres SSP4061635 En arrêt BASIAS <i>Atelier de fonderie et construction mécanique</i> Sté des Forges et Ateliers Pinson; anc. DUCHESNE et Cie https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4061635
21 bis Impasse Frédéric Faÿs VILLEURBANNE 310 mètres SSP4064401 Indéterminé BASIAS <i>Fabrique de meubles, application de vernis</i> Ets GOITRE Frères https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064401	189 rue Léon Blum VILLEURBANNE 312 mètres SSP4064321 En arrêt BASIAS <i>Transformation d'ouate de cellulose</i> Sté GROUPE PAREDES, anc. Sté PAREDES et Fils (Parédès) https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064321
17 rue Emile Decorps VILLEURBANNE 316 mètres SSP4062664 En arrêt BASIAS <i>Ascenseurs Schindler</i> Ascenseurs Gervais Schindler SA https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4062664	27 rue Paul Baratin VILLEURBANNE 327 mètres SSP4064300 Indéterminé BASIAS <i>Fonderie de métaux</i> NAVARRO https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064300
162 rue Léon Blum VILLEURBANNE 332 mètres SSP4067548 En arrêt BASIAS <i>Transformation cellulose et ouate; anc. Chaudronnerie / tolerie / application de peinture / DLI</i> Groupe PAREDES; anc. Sté SOVEL https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4067548	4 rue Emile Decorps VILLEURBANNE 335 mètres SSP4067876 Indéterminé BASIAS <i>Usine pour le façonnage du celluloïd</i> Sté Anonymes des Brevets DURANDO https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4067876
40 rue Pierre Baratin VILLEURBANNE 338 mètres SSP4065992 Indéterminé BASIAS <i>Atelier de mécanique avec générateur d'acétylène</i> RASCLARD Fils https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4065992	35 rue Emile Decorps VILLEURBANNE 342 mètres SSP4071021 Indéterminé BASIAS <i>Dépôt de matières plastiques, découpe et impression de cartons et emballages</i> Sté Comptoir Général d'Emballage https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4071021

📍 84 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 352 mètres SSP4064316 Indéterminé BASIAS <i>Dépôt de Liquides Inflammables</i> 🏢 Sté CALTEX 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064316	📍 87 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 356 mètres SSP4071101 Indéterminé BASIAS <i>Garage avec atelier de réparations et desserte d'essence</i> 🏢 M. HILD Charles; anc. MARSOLAT; anc. GOUILLON et DELAYGUE (ou DELAIGUE) 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4071101
📍 2 Impasse Chevreul VILLEURBANNE 📏 360 mètres SSP4072221 Indéterminé BASIAS <i>Générateur d'acétylène et travail des métaux à chaud</i> 🏢 DUPLESSIS et PILLAUD 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4072221	📍 21 Impasse Frédéric Faÿs VILLEURBANNE 📏 364 mètres SSP4067569 En arrêt BASIAS <i>Tôlerie, décolletage des métaux, fabrique de machine à laver.</i> 🏢 Ets ARISTA; anc. sté G.B. et Cie 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4067569
📍 8 Chemin Est (de la ligne de l') VILLEURBANNE 📏 370 mètres SSP4070899 Indéterminé BASIAS <i>Dépôt d'encre et solvants (pots)</i> 🏢 Sté SERICOL 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070899	📍 162 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 370 mètres SSP4062156 Indéterminé BASIAS <i>Fabrication de détergents</i> 🏢 BIOPROP Laboratoires 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4062156
📍 400 Cours Emile Zola VILLEURBANNE 📏 371 mètres SSP4064650 Indéterminé BASIAS <i>Dépôt de Liquides Inflammables</i> 🏢 Les Editions Impéria 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064650	📍 90 bd eugene reguillon VILLEURBANNE 📏 377 mètres SSP4070449 En arrêt BASIAS <i>Garage d'automobiles</i> 🏢 TACHON et JUVANON 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070449
📍 4 Chemin Ligne de l'Est (de la) VILLEURBANNE 📏 380 mètres SSP4061625 Indéterminé BASIAS <i>Carrosserie</i> 🏢 SARL Carrosserie Blanco et Cie - Atelier de mécanique Générale BREUIL 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4061625	📍 197 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 384 mètres SSP4071058 En arrêt BASIAS <i>Dépôt de boues et immondices</i> 🏢 PERRAUD Jean Claude 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4071058
📍 25 rue Pierre Baratin VILLEURBANNE 📏 394 mètres SSP4062772 Indéterminé BASIAS <i>Dépôt de déchets, chiffons, vieux métaux et peaux</i> 🏢 M. Joseph NAVARRO, anc. M. Joseph NAVARRO et M. PAREDES 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4062772	📍 22 rue Chevreul VILLEURBANNE 📏 405 mètres SSP4072220 Indéterminé BASIAS <i>Garage automobile; anc. Lavoir public avec buanderie</i> 🏢 Garage Louis MEROLLA; anc. Thollon 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4072220
📍 195 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 409 mètres SSP4064322 Indéterminé BASIAS <i>Atelier de réparation automobiles; anc. Atelier de polissage</i> 🏢 SA PORTERET ET GOBILLOT anc. SALLA Charles Entreprise 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064322	📍 400 Cours Emile Zola VILLEURBANNE 📏 411 mètres SSP4064649 Indéterminé BASIAS <i>Application de vernis sur bois</i> 🏢 SARRY Lucien 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064649

📍 boulevard Eugène Réguillon VILLEURBANNE 📏 413 mètres SSP4064468 En arrêt BASIAS <i>Atelier de teinturerie et de blanchiment des laines</i> 🏢 Sieur Brutin Augustin 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064468	📍 406 Cours Emile Zola VILLEURBANNE 📏 417 mètres SSP4062184 Indéterminé BASIAS <i>?; anc. Produits chimiques pour automobiles</i> 🏢 Ets DORAI anc. Sté SIPAL Arexons 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4062184
📍 80 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 418 mètres SSP4062167 Indéterminé BASIAS <i>Atelier d'entretien et réparation mécanique tôlerie avec application de peinture par pulvérisation</i> 🏢 Arnaud Daniel Entreprise (EX MANDRAS) 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4062167	📍 11 rue Ligne de l'Est (de la) VILLEURBANNE 📏 430 mètres SSP4061650 Indéterminé BASIAS <i>Stockage de matières plastiques; anc. Travail des métaux; anc. Stockage hydrocarbures</i> 🏢 Sté des Transports DURAND; anc. Sté Acomat; anc. Entreprise Joya Chabert. ANC; Cie Industrielle des Pétroles, anc. FOURCHET Fils Ainé 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4061650
📍 24 rue Emile Decorps VILLEURBANNE 📏 434 mètres SSP4067943 Indéterminé BASIAS <i>Verrerie</i> 🏢 BONNET, FRANCKHAUSER et Cie, anc. Sté de la Verrerie Mécanique du Sud-Est 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4067943	📍 3 rue Berthelot VILLEURBANNE 📏 436 mètres SSP4064307 Indéterminé BASIAS <i>Produits chimiques et Dépôt de Liquides Inflammables</i> 🏢 Sté Bayer France 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064307
📍 22 rue Chevreul VILLEURBANNE 📏 437 mètres SSP530590 En arrêt GUNEnv <i>GARAGE LOUIS MEROLLA</i> 🏢 GARAGE LOUIS MEROLLA 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP530590	📍 99 avenue Paul Krüger VILLEURBANNE 📏 447 mètres SSP4069468 Indéterminé BASIAS <i>Station service privée</i> 🏢 Communauté Urbaine de Lyon (COURLY) 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4069468
📍 rue Léon Blum VILLEURBANNE 📏 451 mètres SSP4070973 Indéterminé BASIAS <i>Application d'enduits en caoutchouc; anc. Atelier de réparations et desserte d'essence</i> 🏢 MM. BERLIOZ, ODE et DREVET; anc. BERLIOZ 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070973	📍 21 rue Arago VILLEURBANNE 📏 454 mètres SSP4062656 Indéterminé BASIAS <i>Ets Joya Chabert</i> 🏢 Ets Joya Chabert 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4062656
📍 35 rue Cyprian (de) VILLEURBANNE 📏 455 mètres SSP4064370 Indéterminé BASIAS <i>Dépôt de Liquides Inflammables avec desserte</i> 🏢 PONCET Louis 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064370	📍 20 rue Chevreul VILLEURBANNE 📏 460 mètres SSP4062765 Indéterminé BASIAS <i>Travail du caoutchouc</i> 🏢 Sté Mastroianni et Thomas 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4062765
📍 15 rue Ligne de l'Est (de la) VILLEURBANNE 📏 460 mètres SSP4074587 Indéterminé BASIAS <i>Photogravure avec utilisation de solvants halogénés</i> 🏢 ABR CLICHES (Clichés) 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4074587	📍 11 rue Liberté (de la) VILLEURBANNE 📏 461 mètres SSP4064477 Indéterminé BASIAS <i>Travail des métaux sans choc mécanique.</i> 🏢 A.MACIOCIA 🌐 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064477

 Petite rue Pasteur VILLEURBANNE 464 mètres	 12 rue Chevreul VILLEURBANNE 466 mètres
 SSP4069760 Indéterminé BASIAS <i>Atelier de petite mécanique.</i>	 SSP4064354 Indéterminé BASIAS <i>Application de vernis par pulvérisation</i>
 Atelier de petite mécanique.	 GANDOLFI (ou Gandoffi)
 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4069760	 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064354
 72 rue Léon Blum VILLEURBANNE 468 mètres	 13 rue Ligne de l'Est (de la) VILLEURBANNE 476 mètres
 SSP4070957 Indéterminé BASIAS <i>Scierie et forge</i>	 SSP4061633 Indéterminé BASIAS <i>Travail des métaux (dans entreprise de TP?); anc. Dépôt d'hydrocarbures</i>
 LAURENT et Fils	 Sté Soratra (Richier); anc. Ets Richier; anc Sté Lille Bonnières et Colombes
 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4070957	 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4061633
 3 rue Berthelot VILLEURBANNE 481 mètres	 3 rue Port (du) VILLEURBANNE 487 mètres
 SSP4067426 Indéterminé BASIAS <i>reservoir souterrain de 12m3 de gasoil chez un transporteur</i>	 SSP4061651 Indéterminé BASIAS <i>Travail des métaux</i>
 CHAPUIS Michel	 Sté Villeurbannaise d'Outilsage de Précision (SVOP)
 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4067426	 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4061651
 70 rue Léon Blum VILLEURBANNE 487 mètres	 26 rue Emile Decorps VILLEURBANNE 491 mètres
 SSP4066816 Indéterminé BASIAS <i>Pressing</i>	 SSP4064376 Indéterminé BASIAS <i>Garage et station service, Dépôt de Liquides Inflammables pour chaufferie</i>
 CARMONA François	 Sté des Grands Moulins de Strasbourg; anc. Sté des Grandes Minoteries Lyonnaises
 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4066816	 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4064376
 110 RUE FREDERIC FAYS VILLEURBANNE 491 mètres	 13 bis Impasse Chevreul VILLEURBANNE 497 mètres
 SSP533360 En arrêt GUNEnv <i>LOTUS SYNTHESIS</i>	 SSP4072222 Indéterminé BASIAS <i>Fonderie d'aluminium</i>
 LOTUS SYNTHESIS	 M. FLEURY
 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP533360	 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4072222
 boulevard Laurent Bonnevey VILLEURBANNE 497 mètres	
 SSP4061610 Indéterminé BASIAS <i>Dépotoir des matières de vidanges</i>	
 MM. GUILLET, BRESSON et TEILLON Louis	
 https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4061610	

La liste suivante contient des sites CASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

 SSP4061642 Sté Ferrand et Frantz BASIAS VILLEURBANNE	 SSP4061643 Ets SALOMON BASIAS VILLEURBANNE
 SSP4062378 Atelier de tôlerie BASIAS 18 rue Rolland VILLEURBANNE	 SSP4062344 Atelier de Vernissage BASIAS 3 rue Egalité (de l') VILLEURBANNE
 SSP4062365 Ets THOMASSET BASIAS boulevard 11 Novembre 1918 (du) VILLEURBANNE	 SSP4062370 DAVID Auguste BASIAS rue Gabriel Péri VILLEURBANNE
 SSP4062741 Sté "Le Fil Manufacturé" (Martin&Widmer) et LABANCHI César (anc. BRUNIER; anc. Labanchi) BASIAS 7 rue Lakanal VILLEURBANNE	 SSP4063035 M. SAPIN Jean-Baptiste BASIAS Chemin Bonnetières (des) VILLEURBANNE

SSP4062996 LOGIREL BASIAS rue Baisse (de la) VILLEURBANNE	SSP4063334 M. GEORGES BASIAS 63 avenue Thiers VILLEURBANNE
SSP4064132 DEWEBER (ou DEVVEBER) BASIAS rue Lançon VILLEURBANNE	SSP4064258 Cadot Frères; anc. Beausobre et Cadot Entreprise BASIAS rue Francis de Pressensé VILLEURBANNE
SSP4064259 Monier Fils BASIAS Cours Emile Zola VILLEURBANNE	SSP4064361 Rambaud BASIAS Cours Tolstoï VILLEURBANNE
SSP4064540 Nique Debandon BASIAS rue Gabriel Péri VILLEURBANNE	SSP4065837 LYON PRODUITS (M. COTTE) BASIAS avenue Roger Salengro VILLEURBANNE
SSP4066858 FARINA Marie Entreprise BASIAS 4 avenue Morin VILLEURBANNE	SSP4066859 Transports SVP BASIAS 96 rue Rolland Henri VILLEURBANNE
SSP4066820 Ets TORTI ROCCO BASIAS 12 boulevard Laurent Bonnevey VILLEURBANNE	SSP4066833 SA. Construction Métallique JOASSY; anc. SARL MELL et MATELON BASIAS 81 avenue Dutriévoz VILLEURBANNE
SSP4066971 Sté MCI BASIAS VILLEURBANNE	SSP4067293 M. FEDRICI Baptiste BASIAS avenue Antoine Dutrievoz VILLEURBANNE
SSP4067547 L. Dargaud Fils BASIAS 6 avenue Auguste Blanqui VILLEURBANNE	SSP4067557 Sté Plastic BASIAS 7 avenue Condorcet VILLEURBANNE
SSP4067559 Gaudet Pierre BASIAS rue Général Dayan VILLEURBANNE	SSP4067565 Daniel Jacques; anc. Daniellan Hagop (ou Tanielan ou Taniélan) BASIAS 100 avenue Dutriévoz VILLEURBANNE
SSP4067566 Daniel Jacques anc. société Costa Anguélidis BASIAS 104 avenue Dutriévoz VILLEURBANNE	SSP4067567 Ridotti Raymond entreprise BASIAS boulevard Albert Einstein VILLEURBANNE
SSP4067578 DUBOIS Janine Entreprise BASIAS 8 rue Saint-Jean VILLEURBANNE	SSP4067581 ? BASIAS rue Lakanal VILLEURBANNE
SSP4067582 Garcia Adolphe entreprise BASIAS rue Lakanal VILLEURBANNE	SSP4067592 Lagier G. Entreprise BASIAS 9 rue Mozart VILLEURBANNE
SSP4067599 PERENNIT Entreprise BASIAS rue Henri Rolland VILLEURBANNE	SSP4067600 Constant L. Entreprise BASIAS rue Henri Rolland VILLEURBANNE
SSP4067601 Salicot Jean BASIAS 31 rue Ronsard VILLEURBANNE	SSP4067603 Ferand & Perrossier entreprise BASIAS 60 rue Ronsard VILLEURBANNE
SSP4067708 Ets Georges DAUVERGNE BASIAS rue Paul Claudel VILLEURBANNE	SSP4068185 AMADO BASIAS avenue Antoine Dutriévoz VILLEURBANNE
SSP4068539 SARL FRANCELLA BASIAS rue Soie (de la) VILLEURBANNE	SSP4068624 M. André BONNAMY BASIAS 100 rue Henri Rolland VILLEURBANNE
SSP4068707 INDUSTRIES CHIMIQUES DE VILLEURBANNE (ICV) SARL BASIAS rue Gabriel Péri VILLEURBANNE	SSP4068708 Ets FRANCE-NEON BASIAS 53 rue Tonkin (du) VILLEURBANNE
SSP4068660 Sr JAVELLOT J. anc. BEAUSOBRE et CADOT Entreprise BASIAS rue Francis de Pressensé VILLEURBANNE	SSP4068669 Sté Fibres et Mica BASIAS rue Frédéric Faÿs VILLEURBANNE
SSP4068670 Ets GEA - PENAS BASIAS rue Lakanal VILLEURBANNE	SSP4068671 Sté LUGUNUM Phosphatation. BASIAS avenue Antoine Dutriévoz VILLEURBANNE
SSP4068674 M. DARNE BASIAS lieu dit "Maison Carnée" VILLEURBANNE	SSP4068675 Sté EMERJY BASIAS rue Colin VILLEURBANNE
SSP4068676 CHARRET Paul BASIAS rue Francis de Pressensé VILLEURBANNE	SSP4069074 DURIEU et Cie BASIAS 3 rue Cité Delassalle VILLEURBANNE
SSP4069075 M. LOYUT BASIAS rue Jules Vallès VILLEURBANNE	SSP4069448 Ets LAGRANGE BASIAS 77 rue Courteline VILLEURBANNE
SSP4069458 M. MARTAGNY Jean Marc BASIAS rue Louis Galvani VILLEURBANNE	SSP4069461 Ets NIGOND et Compagnie BASIAS 40 rue Louis Guérin VILLEURBANNE
SSP4069481 Joseph TERMOZ (Thermoz et Cie) BASIAS 49 rue Henri Rolland VILLEURBANNE	SSP4069482 Mr DREVARD BASIAS 104 rue Rolland (Henri) VILLEURBANNE

SSP4069901 COLLIN Paul BASIAS rue Francis de Pressensé VILLEURBANNE	SSP4069849 François BARSE (Barsé) BASIAS Chemin Luizet (du) VILLEURBANNE
SSP4070173 M. BAUD BASIAS rue Emile Decorps VILLEURBANNE	SSP4070353 M. OLAGNIER BASIAS Rize VILLEURBANNE
SSP4070313 Société des Engrains et Amendements Bacterreau Ex Société Agricole et Laitière de Saint Sauveur BASIAS lieu dit "La Gravière" VILLEURBANNE	SSP4070455 BRIGAUD BASIAS 119 rue 4 Août 1789 (du) VILLEURBANNE
SSP4070411 Cie Internationale des Déménagements et des Transports BASIAS rue Bruxelles (de) VILLEURBANNE	SSP4070418 BUTTIN BASIAS 59 rue Henri Rolland VILLEURBANNE
SSP4070422 Claudius MOUQUIN BASIAS 7 bis Chemin Petit Roulet (du) VILLEURBANNE	SSP4070429 TABARAU et REY BASIAS Chemin Charpennes (des) VILLEURBANNE
SSP4070842 MM. Emile PIMPY et Louis GUIBOURDANCHE BASIAS rue Magenta VILLEURBANNE	SSP4070943 Sté PARAMOUNT BASIAS rue Marais (du) VILLEURBANNE
SSP4071204 M. SARTEUR Michel BASIAS rue Général Dayan VILLEURBANNE	SSP4070958 Sté Lyonnaise d'Etirage BASIAS 3 rue Châlet (du) VILLEURBANNE
SSP4071050 HUGENTOBLE BASIAS rue Jean Jaurès VILLEURBANNE	SSP4071499 PEINTURES CLAUSEL (Resp.: M. Michel CLAUSEL) BASIAS 519 rue Anse (d') VILLEURBANNE
SSP4072275 Mme Marie-Louise BRUN BASIAS 31 avenue Dutriévoz VILLEURBANNE	SSP4072308 MARNAS, BONNET et Fils BASIAS avenue Roger Salengro VILLEURBANNE
SSP4072309 BELFORTE BASIAS rue Racine VILLEURBANNE	SSP4072310 Etablissements BABE BASIAS rue Francis de Pressensé VILLEURBANNE
SSP4072316 M. LAURENT BASIAS rue Francis de Pressensé VILLEURBANNE	SSP4072318 VAL NOIR INDUSTRIES BASIAS VILLEURBANNE
SSP4072412 M. MOTTET, anc. Melle JAROSSON BASIAS 26 Chemin Ruche (de la) VILLEURBANNE	SSP4072336 M. PIACCO BASIAS avenue Roger Salengro VILLEURBANNE
SSP4072570 La Société Lyonnaise de Transports et Travaux BASIAS rue Jules Vallès VILLEURBANNE	SSP4072691 M. Jean PAYET BASIAS Ancienne route de Vaulx VILLEURBANNE
SSP4072707 MM. LABLANCHE Frères et BRILLET BASIAS route Impériale de Grenoble VILLEURBANNE	SSP4073161 DUMAS Antoine Mathieu BASIAS rue Hippolyte Kahn VILLEURBANNE
SSP4072566 M. GIRERD BASIAS 50 avenue Galline VILLEURBANNE	SSP4072567 RIOU et BOURDET BASIAS 38 avenue Galline VILLEURBANNE
SSP4072568 M. TERMOZ BASIAS 22 avenue Galline VILLEURBANNE	SSP4072573 BUGÉ Julien BASIAS rue Antonin Perrin VILLEURBANNE
SSP4072611 M. BRETTE Antoine BASIAS 20 Chemin Cité (de la) VILLEURBANNE	SSP4072624 Edmond FAVIER BASIAS Petit chemin de la Doua VILLEURBANNE
SSP4073162 Société Union Chimique Rhône et Savoie (sté UCRES) BASIAS 36 Place Commandant Rivière (du) VILLEURBANNE	SSP4073163 MARTELET Frères BASIAS 12 rue Charpennes (des) VILLEURBANNE
SSP4072518 GAUDET BASIAS VILLEURBANNE	SSP4072521 BAUMANN BASIAS rue Gervais Bussière VILLEURBANNE
SSP4073489 M. BENS BASIAS Quartier Tonkin (du) VILLEURBANNE	SSP4073542 M. Daniel MARCHAND BASIAS rue Charles Montaland VILLEURBANNE
SSP4073531 M. Aimé JUSSERAND Fils BASIAS rue Alexandre Boutin VILLEURBANNE	SSP4074179 BOULHOL BASIAS lieu dit "Pré de la Vache" VILLEURBANNE
SSP4074665 "Cinéma APOLLO" M. Paul FRAQUE BASIAS avenue Roger Salengro VILLEURBANNE	SSP4254017 L ENTREPRISE ELECTRIQUE JEAN BONNET GUNEnv 30 RUE DE LA POUDRETTE VILLEURBANNE
SSP4225934 BOBST LYON GUNEnv 1 RUE DE LA DOUA VILLEURBANNE	SSP4304065 DELCLIM GUNEnv LOT N8 254 RUE FRANCIS DE PRESSENSE VILLEURBANNE
SSP4307811 APF FRANCE HANDICAP GUNEnv 45 RUE DES ROSES VILLEURBANNE	SSP4311169 SYND DE COPROPRIET RES.LE PARC ZOLA GUNEnv 46 RUE DU PREMIER MARS 1943 VILLEURBANNE



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des SOL

SSP000594001 | Louis Vallet

0 mètres

Le site a accueilli un atelier de serrurerie et de charpente puis des activités de travail mécanique des métaux et des alliages. La présence de métaux et d'hydrocarbures a été détectée dans les sols. Des solvants chlorés ont été mesurés dans la nappe. Le site a été réaménagé.

SSP000852301 | ALSTOM GRID (anciennement AREVA T&D)

24 mètres

Le site est localisé au 130 rue Léon Blum, en bordure est de la commune de Villeurbanne, à l'est de Lyon. Les premières activités sur ce site datent de 1916, les terrains utilisés étaient alors constitués de jardins et champs agricoles. Depuis cette date, l'usine s'est progressivement développée en s'étendant d'ouest en est (1950), puis vers le nord (1966) pour atteindre la rue Léon Blum. Après avoir été appelée ACED, Delle - Alsthom, Alsthom, GEC - ALSTHOM, depuis juin 1998 l'usine fait partie du groupe ALSTOM qui est propriétaire du terrain. Ensuite, il s'agit d'AREVA T&D qui reprend le site. Aujourd'hui, le site s'appelle ALSTOM GRID. Le site ALSTOM de Villeurbanne abrite depuis 1925 la même activité : la fabrication d'appareillage électrique. Les activités ont été autorisées par l'arrêté préfectoral du 17 février 1992. Le site se situe dans la zone d'activité industrielle à proximité d'un habitat dense. Au cours du temps, divers incidents ou accidents ont eu lieu et ont pu éventuellement polluer le sol ou les eaux (fuites sur des cuves de stockage de fuel, débordement d'une cuve de transfert, obturation d'une canalisation d'évacuation des eaux usées, deux incendies). De plus, il n'est pas à exclure que d'éventuels déversements de produits liquides auraient pu polluer à la fois le sol et les eaux souterraines notamment par le biais de puits perdus utilisés pour le rejet d'eaux pluviales. Contexte hydrogéologique : Le site se trouve sur les alluvions fluvio-glaciaires au débouché du couloir dit de Décines - Chassieu. Les eaux souterraines à cet endroit sont dites vulnérables en raison de l'absence de couverture d'une part, et de la forte perméabilité des alluvions sablo caillouteuses d'autre part. L'écoulement de la nappe dans ce secteur est globalement orienté de l'est/sud-est vers l'ouest/nord-ouest. La nappe fluvioglaciaire se trouve à 16 mètres environ de profondeur au niveau du site étudié. Localement, le puits de l'usine, qui intercepte les deux aquifères, exerce vraisemblablement une influence notable sur les écoulements, sans que cela n'ait cependant été étudié ni renseigné. Une deuxième nappe est présente à une plus grande profondeur (nappe de la molasse miocène) et s'écoule dans un milieu sableux peu perméable.

SSP001099501 | ABB ENTRELEC

178 mètres

Le site ABB ENTRELEC est implanté à l'Est de l'agglomération lyonnaise, sur la commune de Villeurbanne dans le département du Rhône (69). Plusieurs exploitants se sont succédés au droit du site mais l'activité a été la même durant toute la vie industrielle du site. Le site exerçait des activités de conception, d'assemblage et de stockage de composants de sous-ensembles électriques, jusqu'en décembre 2007. Elles relevaient du régime de déclaration. En application de l'article R.512-66-1 du code de l'environnement, la société ABB France a remis au préfet du Rhône, le 1er août 2008, un dossier de cessation d'activité. Le terrain a été cédé le 29 juin 2009 au Grand Lyon. Il ne reste actuellement sur le site que les bâtiments désaffectés et une ancienne zone du site, située au nord-ouest, est actuellement louée à une entreprise de vente de véhicules d'occasion. Le site s'étend sur une surface d'environ 45 000 m². Il est situé à une altitude de l'ordre de +180 m NGF, en zone mixte d'habitations et d'activité industrielle. Le site est bordé : - au nord, par la rue Léon Blum et au-delà par des habitations - à l'est, par le boulevard périphérique Laurent Bonnevey et au-delà par des immeubles - au sud, par des établissements industriels et un groupe scolaire - à l'ouest, par la société AREVA La nappe alluviale fluvio-glaciaire au droit du site est située vers 16 m, avec un sens d'écoulement dirigé globalement vers l'ouest. Le site est implanté à environ 5 km à l'est du Rhône, qui s'écoule du nord vers le sud. Le canal de Jonage s'écoule de l'est vers l'ouest à environ 900 m au nord du site. Dans un rayon de 5 km autour du site, plusieurs captages d'adduction en eau potable sont exploités, mais à la vue de leur position hydraulique, ils ne sont pas vulnérables vis-à-vis d'une éventuelle pollution issue du site. On retrouve également des captages d'eau pour un usage industriel (dont un sur le site mais non utilisé), situé en aval et amont hydraulique mais dont l'éloignement par rapport au site leur confère une vulnérabilité limitée. Des captages d'eau pour un usage agricole sont aussi identifiés mais avec de faibles probabilités d'être impactés. L'usage futur du site sera une clinique.

SSP000061301 | PARADES

231 mètres

Le site a accueilli une activité de transformation de ouate et de cellulose. Suite à la cessation d'activité de l'ICPE intervenue en 2000, le diagnostic réalisé a révélé une pollution des sols aux hydrocarbures, et de la nappe phréatique sous jacente aux hydrocarbures et solvants chlorés. Des travaux (inertage de certaines cuves) n'ont pas permis de résorber tous les impacts. Le site ne fait pas à ce jour l'objet de restrictions d'usage.

SSP000804501 | ANCIEN ETABLISSEMENT PELLET

241 mètres

L'exploitant du site 'Ancien Etablissement PELLET' effectuait des travaux de traitements de surface (ICPE soumise à autorisation) de 1956 à 1992 date à laquelle il a cessé son activité. La pollution du sol, principalement par les métaux (chrome, nickel et cuivre) est due à ces activités de traitement de surface. Le site se situe dans des locaux industriels en milieu urbain.

SSP000966801 | LENNE

313 mètres

La société LENNE était implantée au coeur de la ville de Villeurbanne avec une superficie de 7000 m². Elle a exercé une activité d'affinerie d'aluminium entre 1925 et 2001, autorisée par arrêté préfectoral du 14/11/1990. Dans le cadre de sa cessation des activités de fonderie d'aluminium une étude de sol du site a été réalisée en novembre 2000. Les activités ont cessé en décembre 2000 et la cessation a été actée le 9 avril 2003. Aujourd'hui le site a été réhabilité et est en activité (parc d'activités Emmanuel Lenne, 88-90 rue Frédéric Fays).

SSP000056501 | Agence d'exploitation EDF GDF Services

440 mètres

Les parcelles ont accueilli une usine de production de gaz entre 1888 et 1950. Des polluants ont été identifiés dans les sols (goudrons, HAP) et dans la nappe présente au droit du site (ferrocyanures). Les gazomètres enterrés ont été vidés et refermés; les installations ont été démantelées en 1992.



Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

173 RUE LEON BLUM 69100 Villeurbanne 213 mètres	21 rue Cyprian ex 130 rue Leon Blum - BP 1321 69100 Villeurbanne 278 mètres
PELLET Non Seveso	GRID SOLUTIONS SAS Fabrication d'équipements électriques
georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006103902	georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006103908
158 RUE LEON BLUM - CS 60279 69100 Villeurbanne 297 mètres	15 rue Emile Descorps 69100 Villeurbanne 352 mètres
MHP-MEDIPOLE HOPITAL PRIVE Activités pour la santé humaine	COMPTOIR GENERAL D'EMBALLAGE Industrie du papier et du carton
georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100284155	georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006103883
18 RUE CHEVREUL 69100 VILLEURBANNE 479 mètres	
SERVICE AUTO Non Seveso	
georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006113746	

 Cartographies des pollutions des sols

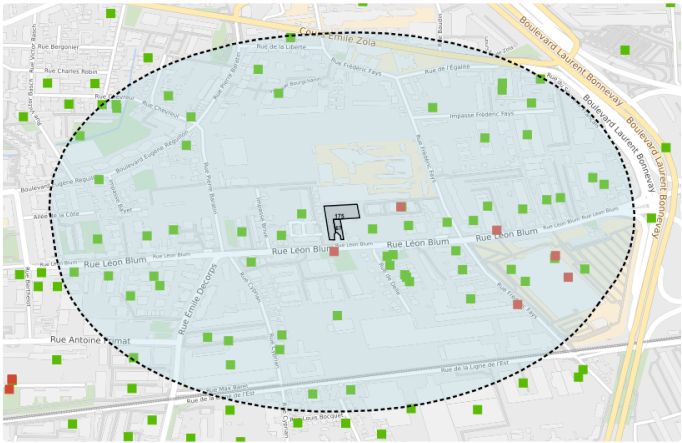
SIS
BV67 - BV175



 SIS

Pollution des sols (BASOL / CASIAS)

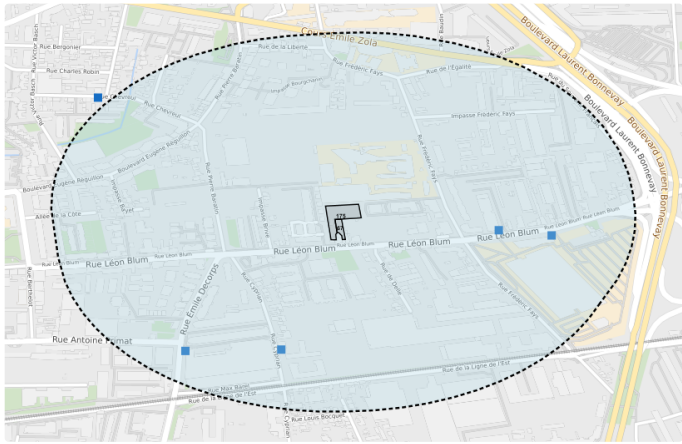
 **88 Sites**



 BASIAS
 BASOL

Installations Classées pour la Protection de
l'Environnement (ICPE)

 **5 Sites**



 ICPE



Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE
Rhône
COMMUNE
VILLEURBANNE

ADRESSE DE L'IMMEUBLE
137 Rue Léon Blum 69100 Villeurbanne / Parcelles: BV67 - BV175
69100 VILLEURBANNE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
Glissement de Terrain	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983	☐ OUI ☐ NON
	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	24/06/1983	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/06/2021	23/06/2021	13/09/2021	28/09/2021	☐ OUI ☐ NON
	07/09/1995	07/09/1995	08/01/1996	28/01/1996	☐ OUI ☐ NON
	12/10/1993	12/10/1993	12/04/1994	29/04/1994	☐ OUI ☐ NON
	05/10/1993	10/10/1993	02/02/1994	18/02/1994	☐ OUI ☐ NON
	29/07/1990	29/07/1990	04/12/1990	15/12/1990	☐ OUI ☐ NON
	01/05/1983	31/05/1983	21/06/1983	24/06/1983	☐ OUI ☐ NON
	01/04/1983	30/04/1983	21/06/1983	24/06/1983	☐ OUI ☐ NON
	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON
Poids de la Neige	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982	22/12/1982	☐ OUI ☐ NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI ☐ NON

Nom et visa du vendeur

06/10/2026

Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

Annexes réglementaires de VILLEURBANNE

Arrêté Préfectoral



PRÉFET DU RHÔNE

Arrêté préfectoral n° 63-2013-01-28-001 relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques concernant les secteurs d'information sur les sols, le zonage réglementaire à potentiel radon, la prescription de la révision et l'élargissement à l'ensemble du bassin versant du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNi) de la vallée de l'Azergues, l'élaboration du PPRNi de l'Ardières, l'élaboration du PPRNi du Morgon et du Nizerand et l'approbation du plan de prévention des risques technologiques des établissements Adisseo France et Tourmaline Real Estate à Saint-Clair-du-Rhône

*Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet de la Zone de défense et de sécurité sud-est
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite*

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1527 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Rhône modifié et son annexe ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5825 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Affoux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2031 du 26 octobre 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Aigueperse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1528 du 14 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Albigny-sur-Saône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1527 du 14 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Alix ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5812 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Ambérieux-d'Azergues ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6148 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Amplepuis ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1530 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Ampuis ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5826 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Ancy ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5813 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Anse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5814 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Arnas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5828 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Aveize ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2034 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Avenas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2035 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Azolette ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2036 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Bagnols ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2037 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Beaujeu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5815 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Belleville ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1534 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Belmont d'Azergues ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5829 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Bessenay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5830 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Bibost ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2038 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Blacé ;

VU l'arrêté préfectoral n°2006-1576 du 14 février 2006 du relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Bois d'Oingt ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-4674 du 18 août 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Bourg de Thizy ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5170 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Brignais ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2039 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Brindas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2040 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Bron ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5831 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Brullioles ;

VU l'arrêté préfectoral n°2009-5832 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Brussieu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5833 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Bully ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2041 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Cailloux-sur-Fontaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1536 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Caluire-et-Cuire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2042 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Cenves ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2043 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Cercié ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2017-11-14-006 du 11 novembre 2017 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chabanière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2088 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chambost Allières ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2044 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chambost -Longessaigne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2086 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chamelet ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2045 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Champagne au Mont d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-5191 du 14 octobre 2008 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chaponnay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-1881 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chaponost ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1540 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Charbonnières Les Bains ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2047 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Charentay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2048 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Charly ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2077 du 25 mars 2009 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Charnay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2049 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chassagny ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2050 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chasselay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2051 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chassieu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5834 du 13 octobre 2009 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chatillon-d'Azergues ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2052 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chaussan ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2073 du 25 mars 2009 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chazay-d'Azergues ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2053 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chénas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2094 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chénelette ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2079 du 25 mars 2009 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chessy-les-Mines ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5835 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chevinay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2054 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Chiroubles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2074 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Civrieux d'Azergues ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2092 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Claveisolles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2055 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Cogny ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2056 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Coise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5172 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Collonges Au Mont d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2057 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Colombier-Saugnieu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-5192 du 14 octobre 2008 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Communay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1550 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Condrieu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-1894 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Corbas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2058 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Corcelles-en-Beaujolais ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6151 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Cours La Ville ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5836 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Courzieu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5173 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Couzon Au Mont d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1533 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Craponne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6152 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Cublize ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1554 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Curis-au-Mont-d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2059 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Dardilly ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2060 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Dareizé ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-2191 du 09 avril 2008 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Decines-Charpieu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2061 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Denice ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2062 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Dième ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2063 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Dommartin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5816 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Dracé ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5837 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Duerne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6164 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Echalas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2064 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Ecully ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-1065 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Emeringes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5838 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Eveux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2144 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Feyzin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2066 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Fleurie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5176 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Fleurieu-sur-Saône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5839 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1561 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Fontaines-saint-Martin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5192 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Fontaines-sur-Saône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1563 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Francheville ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2067 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Frontenas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2068 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Genas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1564 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Genay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6165 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Givors ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2069 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Gleizé ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2089 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Grandris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2070 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Grezieu La Varenne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5840 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Grezieu Le Marché ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-4116 du 17 août 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Grigny ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5842 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Haute-Rivoire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2149 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune d'Irigny ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2071 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Jarnioux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5180 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Jonage ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1570 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Jons ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5843 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Joux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2072 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Juliéas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2073 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Jullié ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5827 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de L'Arbresle ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6150 du 26 novembre 2010 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de La Chapelle de Mardore ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2046 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de La Chapelle sur Coise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1572 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de La Mulatière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2143 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de La Tour de Salvagny ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2074 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Lacenas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2075 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Lachassagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2090 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Lamure-sur-Azergues ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5817 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Lancié ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2076 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Lantignie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2077 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Larajasse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2080 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Le Breuil ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2095 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Le Perreon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2081 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Legny ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-1930 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Lentilly ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011-2033 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Les Ardillats ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2070 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Les Cheres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6166 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Les Haies ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5841 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Les Halles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5850 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Les Olmes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5869 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Les Sauvages ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2085 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Letra ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2078 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Liergues ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1581 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Limas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2079 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Limonest ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2080 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Lissieu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1582 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Loire-sur-Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6167 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Longes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2081 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Longessaigne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5845 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Lozanne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2069 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Lucenay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-3943 du 20 juillet 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Lyon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2082 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Marchampt ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2072 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Marcilly d'Azergues ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2083 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Marcy ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2084 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Marcy l'Etoile ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6153 du 26 novembre 2010 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Mardore ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-5196 du 14 octobre 2008 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Marennes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6154 du 26 novembre 2010 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Marnand ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6155 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Meaux-la-Montagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2085 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Messimy ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5846 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Meys ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5181 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Meyzieu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5182 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Millery ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-5197 du 14 octobre 2008 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Mions ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2086 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Moire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2087 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Monsols ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5183 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Montagny ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2088 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Montanay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2089 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Montmelas-Saint-Sorlin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5847 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Montromant ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5848 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Montrottier ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2071 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Morance ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2090 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Mornant ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1593 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Neuville-sur-Saône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2091 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Odenas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2036 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Oingt ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2093 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Orlénas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-5199 du 14 octobre 2008 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Oullins ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2094 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Ouroux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2145 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Pierre-Benite ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2096 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2097 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Pollionay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2098 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Pomeys ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5819 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Pommiers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6156 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Pont Trambouze ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5851 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Pontcharra-sur-Turdine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2099 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Pouilly Le Monial ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2093 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Poule-les-Echarmeaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2100 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Propieres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2101 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Pusignan ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2102 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Quincie-en-Beaujolais ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5820 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Quincieux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6157 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Ranchal ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2103 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Régnie-Durette ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5187 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Rillieux-la-Pape ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6168 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Riverie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2104 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Rivolet ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5186 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Rochetaillée-sur-Saône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6158 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Ronno ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2105 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Rontalon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6169 du 26 novembre 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Andéol le Château ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2109 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-André la Côte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2110 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Appolinaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5852 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Sain Bel ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2111 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Bonnet de Mure ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2112 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Bonnet des Bruyeres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6159 du 26 novembre 2010 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Bonnet le Troncy ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2113 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Christophe ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2114 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Clement de Vers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2115 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Clement les Places ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5853 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Clément sur Valsonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2116 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Cyr au Mont d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2117 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Cyr le Chatoux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1604 du 14 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Cyr sur le Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2118 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Didier au Mont D'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2120 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Didier sur Beaujeu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2121 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Etienne des Oullieres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2122 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Etienne la Varenne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2143 du 25 mars 2009 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Fons ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5854 du 13 octobre 2009 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Forgeux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5855 du 13 octobre 2009 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Genis l'Argentière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-4675 du 12 juillet 2010 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Genis Laval ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1609 du 14 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Genis les Ollieres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5821 du 13 octobre 2009 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Georges de Reneins ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1611 du 14 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Germain au Mont d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2123 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Igny de Vers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2124 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Jacques des Arrets ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5822 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Jean d'Ardieres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2125 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Jean des Vignes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6171 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Jean de Toulas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6160 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Jean la Bussière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2127 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Julien ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5857 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Julien sur Bibost ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2087 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Just d'Avray ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2129 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Lager ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2128 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Laurent d'Agny ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5858 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Laurent de Chamousset ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2130 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Laurent de Mure ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2131 du 26 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint Laurent de Vaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1614 du 14 février 2016 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint Laurent d'Oingt ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5859 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Loup ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2132 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Mamert ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5860 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Marcel l'Eclairé ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2133 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Martin en Haut ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2091 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Nizier d'Azergues ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-5205 du 14 octobre 2008 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Pierre de Chandieu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5861 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Pierre la Pallud ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-4677 du 12 juillet 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Priest ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5188 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Romain au Mont d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5862 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Romain de Popey ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5189 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Romain en Gal ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6173 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Romain en Gier ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2134 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint Sorlin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2151 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Symphorien d'Ozon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2135 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Symphorien sur Coise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2136 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Vérand ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6161 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Saint-Vincent de Reins ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6341 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Sainte-Catherine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1606 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Sainte-Colombe ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2137 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Sainte-Consoirce ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5863 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Sainte-Foy l'Argentière ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1606 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Sainte-Foy les Lyon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2138 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Sainte-Paule ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2106 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5864 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Sarcey;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1620 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Sathonay-Camp ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1621 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Sathonay-Village ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5866 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Savigny ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-5201 du 14 octobre 2008 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Serezin du Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-5202 du 14 octobre 2008 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Simandres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2147 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Solaize ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2107 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Soucieu-en-Jarrest ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5867 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Sourcieux-les-Mines ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5868 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Souzy ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2139 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Taluyers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5823 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Taponas ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5869 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Tarare ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1629 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Tassin la Demi-Lune ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2084 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Ternand ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-4939 du 20 octobre 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Ternay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2141 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Theize ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6162 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Thel ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6163 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Thizy ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2142 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Thurins ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-5207 du 14 octobre 2008 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Toussieu ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2144 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Trades ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-6342 du 26 novembre 2010 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Treves ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1633 du 14 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Tupin et Semons ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5870 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Valsonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2145 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Vaugneray ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2146 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Vaux-en-Beaujolais ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5190 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Vaux-en-Velin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2147 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Vauxrenard ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2142 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Venissieux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-2148 du 25 mars 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Vernaison ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2148 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Vernay ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2149 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Ville-sur-Jarnioux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5871 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Villecheneve ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-5824 du 13 octobre 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Villefranche-sur-Saône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-3944 du 20 juillet 2009 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Villeurbanne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2150 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Villé-Morgon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-5191 du 23 novembre 2007 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Vourles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2151 du 26 avril 2011 modifié relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres dans la commune de Yzeron ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2012 relatif à la création de la commune nouvelle de Thizy les Bourgs en lieu et place des communes de Bourg de Thizy, La Chapelle de Mardore, Mardore, Marnand et Thizy ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2014 relatif à la création de la commune nouvelle de Vaugneray en lieu et place des communes de Vaugneray et de Saint Laurent de Vaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2015 relatif à la création de la commune nouvelle de Cours en lieu et place des communes de Cours-La-Ville, Thel et Pont-Trambouze ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2016 relatif à la création de la commune nouvelle de Porte des Pierres Dorées en lieu et place des communes de Liergues et Pouilly Le Monial ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2016 relatif à la création de la commune nouvelle de Val d'Oingt en lieu et place des communes de Bois d'Oingt, Oingt et Saint Laurent d'Oingt ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 relatif à la création de la commune nouvelle de Beauvallon en lieu et place des communes de Saint Andéol Le Château, Saint Jean de Toulas et Chassagny ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2018 relatif à la création de la commune nouvelle de Porte des Pierres Dorées en lieu et place des communes de Porte des Pierres Dorées et de Jarnioux ;

VU l'arrêté préfectoral du 02 novembre 2018 relatif à la création de la commune nouvelle de Belleville-en-Beaujolais en lieu et place des communes de Belleville et de Saint-Jean-d'Ardière ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2018 relatif à la création de la commune nouvelle de Vindry-sur-Turdine en lieu et place des communes de Dareizé, les Olmes, Pontcharra-sur-Turdine et de Saint-Loup ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 relatif à la création de la commune nouvelle de Deux-Grosnes en lieu et place des communes de Avenas, Monsols, Ouroux, Saint-Christophe, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert et de Trades ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon de niveau 3 pour les communes du département du Rhône ;

VU l'arrêté interdépartemental n° 03-2018-18-08-006 (Isère) , n° DT 18-0769 (Loire) et n° 69-2018-07-18-003 (Rhône) du 18 juillet 2018 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des établissements Adisseo France et Tourmaline Real Estate à Saint-Clair-du-Rhône et concernant les communes de Saint-Clair-du-Rhône, Les-Roches-de-Condrieu, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Prim (38), Chavanay, Saint-Michel-sur-Rhône, Vérin (42), Condrieu (69) ;

VU les arrêtés préfectoraux du 15 novembre 2018 qui fixent la liste des secteurs d'information sur les sols sur les communes de Belleville, Brignais, Bron, Champagne-au-Mont d'Or, Corbas, Decines-Charpieu, Feyzin, Genas, Givors, Grigny, Irigny, Les Ardillats, Lyon, Meyzieu, Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Pusignan, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Symphorien-sur-Coise, Tarare, Thizy-les-Bourgs, Venissieux, Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT_SPAR_69_2019_01_03_004 du 03 janvier 2019 prescrivant la révision et l'élargissement à l'ensemble du bassin versant du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) de l'Azergues sur le territoire des communes d'Alix, Ambérieux, Anse, Bagnols, Belmont-d'Azergues, Bully, Chambost-Allières, Chamelet, Charnay, Chasselay, Châtillon-d'Azergues, Chazay-d'Azergues, Chénelette, Chessy-les-Mines, Civrieux-d'Azergues, Claveisolles, Dardilly, Dième, Dommartin, Frontenas, Grandris, Lachassagne, Lamure-sur-Azergues, La-Tour-de-Salvagny, Le-Breuil, Légny, Lentilly, Létra, Les-Chères, Limonest, Lissieu, Lozanne, Lucenay, Marcilly-d'Azergues, Marcy, Moiré, Morancé, Poule-les-Echarmeaux, Quincieux, Saint-Appolinaire, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Just-d'Avray, Saint-Nizier-d'Azergues, Saint-Vérand, Sainte-Paule, Sarcey, Ternand, Val-d'Oingt, Valsonne, Vindry-sur-Turdine ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT_SPAR_69_2019_01_03_005 du 03 janvier 2019 prescrivant l'élaboration du PPRNI de l'Ardières sur le territoire des communes de Les Ardillats, Deux-Grosnes, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Cercié, Chénelette, Chiroubles, Lantignié, Marchampt, Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Lager, Taponas, Vernay, Villié-Morgon ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT_SPAR_69_2019_01_03_006 du 03 janvier 2019 prescrivant l'élaboration du PPRNI du Morgon et du Nizerand sur le territoire des communes de Anse, Arnas, Cogny, Denicé, Frontenas, Gleizé, Lacenas, Lachassagne, Limas, Marcy, Montmelas-Saint-Sorlin, Pommiers, Porte-des-Pierres-Dorées, Rivolet, Theizé, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 2006-1527 du 14 février 2006 susvisé est modifié pour tenir compte de l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon pour les communes du département du Rhône suivantes :

- zone 1 : Alix, Amberieux-d'Azergues, Anse, Arnas, Belleville-en-Beaujolais, Belmont-d'Azergues, Bron, Cailloux-sur-Fontaine, Chabanière, Charentay, Charly, Charnay, Chassieu, Chatillon-d'Azergues, Chazay-d'Azergues, Colombier-Saugnieu, Corbas, Curis-au-Mont-d'Or, Decines-Charpieu, Denice, Drace, Eveux, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Frontenas, Genas, Gleize, Grigny, Irigny, Jonage, Jons, L'Arbresle, La Mulatière, Lacenas, Lachassagne, Les Chères, Limas, Limonest, Lucenay, Marcy, Marennes, Meyzieu, Mions, Moire, Montanay, Montmelas-Saint-Sorlin, Morance, Oullins, Pierre-Benite, Poleymieux-au-Mont d'Or, Pommiers, Porte-des-Pierres-Dorées, Pusignan, Quincieux, Rillieux-la-Pape, Riverie, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Bonnet-de-Mûre, Saint-Didier-sous-Riverie, Saint-Fons, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Laurent-de-Mûre, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Priest, Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Symphorien-sur-Coise, Sainte-Foy-les-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Serezin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Taponas, Tassin-la-Demi-Lune, Theize, Toussieu, Treves, Vaulx-en-Velin, Venissieux, Vernaison, Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne,
- zone 2: Albigny-sur-Saône, Bagnols, Bibost, Caluire-et-Cuire, Chaponnay, Chasselay, Chessy-les-Mines, Communay, Genay, Lissieu, Longes, Marcilly d'Azergues, Neuville-sur-Saône, Sain Bel, Saint-Germain au Mont d'Or, Saint-Julien, Ternay,
- Zone 3: Affoux, Aigueperse, Amplepuis, Ampuis, Ancy, Aveize, Azolette, Beaujeu, Beauvallon, Bessenay, Blacé, Brignais, Brindas, Brullioles, Brussieu, Bully, Cenves, Cercié, Chambost-Allières, Chambost-Longessaigne, Chamelet, Champagne-au-Mont-d'Or, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Chaussan, Chénas, Chénelette, Chevinay, Chiroubles, Civrieux-d'Azergues, Claveisolles, Cogny,

Coise, Collonges-au-Mont-d'Or, Condrieu, Corcelles-en-Beaujolais, Cours, Courzieu, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Cublize, Dardilly, Deux-Grosnes, Dième, Dommartin, Duerne, Echalas, Ecully, Emeringes, Fleurie, Francheville, Givors, Grandris, Grézieu-la-Varenne, Grézieu-le-Marché, Haute-Rivoire, Joux, Julienas, Jullié, La Chapelle-sur-Coise, La Tour-de-Salvagny, Lamure-sur-Azergues, Lancié, Lantignié, Larajasse, Le Breuil, Le Perréon, Légny, Lentilly, Les Ardillats, Les Haies, Les Halles, Les Sauvages, Létra, Loire-sur-Rhône, Longessaigne, Lozanne, Lyon (9ème arrondissement), Marchampt, Marcy-l'Etoile, Meaux-la-Montagne, Messimy, Meys, Millery, Montagny, Montromant, Montrottier, Mornant, Odenas, Orlénas, Pollionnay, Pomeys, Poule-les-Écharmeaux, Propières, Quincié-en-Beaujolais, Ranchal, Régnié-Durette, Rivolet, Ronno, Rontalon, Saint-André-la-Côte, Saint-Appolinaire, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Clément-de-Vers, Saint-Clément-les-Places, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Sainte-Catherine, Sainte-Colombe, Sainte-Consorte, Sainte-Foy-l'Argentière, Sainte-Paule, Saint-Étienne-des-Ouillères, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Forgeux, Saint-Genis-l'Argentière, Saint-Genis-Laval, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Jean-la-Bussière, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Just-d'Avray, Saint-Lager, Saint-Laurent-d'Agnay, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Marcel-l'Eclairé, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Nizier-d'Azergues, Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-de-Popey, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Sorlin, Saint-Vérand, Saint-Vincent-de-Reins, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Sarcey, Savigny, Soucieu-en-Jarrest, Sourcieux-les-Mines, Souzy, Taluyers, Tarare, Ternand, Thizy-les-Bourgs, Thurins, Tupin-et-Semons, Val D'Oingt, Valsonne, Vaugneray, Vaux-en-Beaujolais, Vauxrenard, Vernay, Villechenève, Ville-sur-Jarnioux, Villié-Morgon, Vindry-sur-Turdine, Vourles, Yzeron.

L'arrêté préfectoral n°2006-1527 eu 14 février 2006 susvisé est modifié pour tenir compte de l'approbation du PPRt des établissements Adisseo France et Tourmaline Real Estate à Saint-Clair-du-Rhône concernant la commune de Condrieu (69) pour le département du Rhône.

L'arrêté préfectoral n°2006-1527 eu 14 février 2006 susvisé est modifié pour tenir compte des arrêtés susvisés qui fixent la liste des secteurs d'information sur les sols sur les communes de Belleville, Brignais, Bron, Champagne-au-Mont d'Or, Corbas, Decines-Charpieu, Feyzin, Genas, Givors, Grigny, Irigny, Les Ardillats, Lyon, Meyzieu, Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Pusignan, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Symphorien-sur-Coise, Tarare, Thizy-les-Bourgs, Venissieux, Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne.

L'arrêté préfectoral n°2006-1527 eu 14 février 2006 susvisé est modifié pour tenir compte de la prescription de la révision et l'élargissement à l'ensemble du bassin versant du PPRNi de l'Azergues sur le territoire des communes d'Alix, Ambérieux, Anse, Bagnols, Belmont-d'Azergues, Bully, Chambost-Allières, Chamelet, Charnay, Chasselay, Châtillon-d'Azergues, Chazay-d'Azergues, Chénelette, Chessy-les-Mines, Civrieux-d'Azergues, Claveisolles, Dardilly, Dième, Dommartin, Frontenas, Grandris, Lachassagne, Lamure-sur-Azergues, La-Tour-de-Salvagny, Le-Breuil, Légny, Lentilly, Létra, Les-Chères, Limonest, Lissieu, Lozanne, Lucenay, Marcilly-d'Azergues, Marcy, Moiré, Morancé, Poule-les-Echarmeaux, Quincioux, Saint-Appolinaire, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Just-d'Avray, Saint-Nizier-d'Azergues, Saint-Vérand, Sainte-Paule, Sarcey, Ternand, Val-d'Oingt, Valsonne, Vindry-sur-Turdine.

L'arrêté préfectoral n°2006-1527 eu 14 février 2006 susvisé est modifié pour tenir compte de la prescription du PPRNi de l'Ardières sur le territoire des communes de Les Ardillats, Deux-Grosnes, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Cercié, Chénelette, Chiroubles, Lantignié, Marchampt, Odenas, Quincié-en-Beaujolais, Régnié-Durette, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Lager, Taponas, Vernay, Villié-Morgon.

L'arrêté préfectoral n°2006-1527 eu 14 février 2006 susvisé est modifié pour tenir compte de la prescription du PPRNi du Morgon et du Nizerand sur le territoire des communes de Anse, Arnas, Cogny, Denicè, Frontenas, Gleizé, Lacenas, Lachassagne, Limas, Marcy, Montmelas-Saint-Sorlin, Pommiers, Porte-des-Pierres-Dorées, Rivolet, Theizé, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux.

L'annexe de l'arrêté préfectoral n°2006-1527 eu 14 février 2006 susvisé est substituée par celle jointe au présent arrêté pour tenir compte des modifications susvisées.

ARTICLE 2 :

Les dossiers communaux d'information annexés aux arrêtés susvisés qui regroupent les éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels, technologiques majeurs et miniers destinés à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur les communes susvisées sont modifiés et mis à jour suite au présent arrêté.

Il est créé un dossier communal d'information pour la commune nouvelle de Thizy les Bourgs, fusionnant les dossiers des communes de Bourg de Thizy, La Chapelle de Mardore, Mardore, Marnand et Thizy.

Il est créé un dossier communal d'information pour la commune nouvelle de Vaugneray, fusionnant les dossiers des communes de Vaugneray et Saint Laurent de Vaux.

Il est créé un dossier communal d'information pour la commune nouvelle de Cours, fusionnant les dossiers des communes de Cours-La-Ville, Thel et Pont-Trambouze.

Il est créé un dossier communal d'information pour la commune nouvelle de Beauvallon en lieu et place des communes de Saint Andéol Le Château, Saint Jean de Toulas et Chassagny.

Il est créé un dossier communal d'information pour la commune nouvelle de Porte Pierres Dorées, fusionnant les dossiers des communes de Liergues, Pouilly Le Monial et Jarnioux.

Il est créé un dossier communal d'information pour la commune nouvelle de Val d'Oingt, fusionnant les dossiers des communes de Bois d'Oingt, Oingt et de Saint Laurent d'Oingt.

Il est créé un dossier communal d'information pour la commune nouvelle de Belleville-en-Beaujolais fusionnant les dossiers des communes de Belleville et de Saint-Jean-d'Ardière.

Il est créé un dossier communal d'information pour la commune nouvelle de Vindry-sur-Turdine fusionnant les dossiers des communes de Dareizé, les Olmes, Pontcharra-sur-Turdine et de Saint-Loup.

Il est créé un dossier communal d'information pour la commune nouvelle de Deux-Grosnes fusionnant les dossiers des communes de Avenas, Monsols, Ouroux, Saint-Christophe, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert et de Trades.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté est affiché en mairies, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Il est consultable ainsi que le dossier communal d'information en mairies, à la direction départementale des territoires du Rhône, à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône.

ARTICLE 4 :

Le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances, le directeur départemental des territoires, les maires des communes susvisées sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Lyon, le
Le directeur
Le Directeur départemental,

28 JAN. 2019

Joël PRILLARD

Annexe à l'arrêté préfectoral n° **63-2015-01-28-001**
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens
Immobiliers sur les risques naturels, technologiques et miniers

Liste des communes où s'applique l'obligation
d'annexer un état des risques naturels, technologiques et miniers
à tout contrat de vente ou de location

	Numéro d'identification du PPR prescrit *	Numéro d'identification du document approuvé * Valent PPR: PERI ou PSS	Numéro d'identification du PPR approuvé *	Zone de sismicité	Zone à potentiel radon	Secteur d'information sur les sols
AFFOUX			2	Faible	3	non concerné
AIGUEPERSE				Faible	3	non concerné
ALBIGNY SUR SAONE			10	Faible	2	non concerné
ALIX	33			Faible	1	non concerné
AMBERIEUX D'AZERGUES	33		1 et 8	Faible	1	non concerné
AMPLEPUIS			13	Faible	3	non concerné
AMPUIS			11,31-4	Modérée	3	non concerné
ANCY			2	Faible	3	non concerné
ANSE	33 et 35		1 et 8	Faible	1	non concerné
ARNAS	35		8	Faible	1	non concerné
AVEIZE			2 et 29	Faible	3	non concerné
AZOLETTE				Faible	3	non concerné
BAGNOLS	33			Faible	2	non concerné
BEAUJEU	36			Faible	3	non concerné
BEAUVALLON			3 bis,22	Faible	3	non concerné
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	36		8	Faible	1	concerné
BELMONT D'AZERGUES	33		1	Faible	1	non concerné
BESSENAY			2	Faible	3	non concerné
BIBOST			2	Faible	2	non concerné
BLACE				Faible	3	non concerné
BRIGNAIS			3 bis	Faible	3	concerné
BRINDAS			9 bis,3 bis	Faible	3	non concerné
BRON				Modérée	1	concerné
BRULLIOLES			2	Faible	3	non concerné
BRUSSIEU			2	Faible	3	non concerné
BULLY	33		2	Faible	3	non concerné
CAILLOUX SUR FONTAINE				Faible	1	non concerné
CALUIRE et CURE			10 et 5	Faible	2	non concerné
CENVES				Faible	3	non concerné
CERCIE	36			Faible	3	non concerné
CHABANIERE			22, 3 bis	Faible	3	non concerné
CHAMBOST - ALLIERES	33		1	Faible	3	non concerné
CHAMBOST-LONGESSAIGNE				Faible	3	non concerné
CHAMELET	33		1	Faible	3	non concerné
CHAMPAGNE AU MONT D'OR				Faible	3	concerné
CHAPONNAY		23	4	Modérée	2	non concerné
CHAPONOST			9 bis,20,3 bis	Faible	3	non concerné
CHARBONNIERES LES BAINS			9 bis	Faible	3	non concerné
CHARENTAY				Faible	1	non concerné
CHARLY			3 bis	Faible	1	non concerné
CHARNAY	33		1	Faible	1	non concerné
CHASSELAY	33			Faible	2	non concerné
CHASSIEU			24	Modérée	1	non concerné
CHATILLON D'AZERGUES	33		1 et 2	Faible	1	non concerné
CHAUSSAN			3 bis	Faible	3	non concerné
CHAZAY D'AZERGUES	33		1	Faible	1	non concerné
CHENAS				Faible	3	non concerné
CHENELETTE	33 et 36		1	Faible	3	non concerné
CHESSY LES MINES	33		1	Faible	2	non concerné
CHEVINAY			2	Faible	3	non concerné
CHIROUBLES	36			Faible	3	non concerné
CIVRIEUX D'AZERGUES	33		1	Faible	3	non concerné
CLAVEISOLLES	33		1	Faible	3	non concerné
COGNY	35			Faible	3	non concerné
COISE	30			Faible	3	non concerné
COLLONGES AU MONT D'OR			10	Faible	3	non concerné
COLOMBIER SAUGNIEU				Modérée	1	non concerné
COMMUNAY			4	Modérée	2	non concerné
CONDRIEU			11,31-4,34	Modérée	3	non concerné
CORBAS		23	4,21	Modérée	1	concerné
CORCELLES EN BEAUJOLAIS				Faible	3	non concerné
COURS			13	Faible	3	non concerné
COURZIEU			2	Faible	3	non concerné
COUZON AU MONT D'OR			10,27	Faible	3	non concerné
CRAPONNE			9 bis	Faible	3	non concerné
CUBLIZE			13	Faible	3	non concerné
CURIS AU MONT D'OR	27		10	Faible	1	non concerné
DARDILLY	33		9 bis	Faible	3	non concerné
DECINES CHARPIEU			10 et 14	Modérée	1	concerné
DENICE	35			Faible	1	non concerné
DEUX-GROSSES	36			Faible	3	non concerné
DIEME	33			Faible	3	non concerné
DOMMARTIN	33			Faible	3	non concerné
DRACE			8	Faible	1	non concerné
DUERNE			2	Faible	3	non concerné
ECHALAS			22	Modérée	3	non concerné
ECULLY				Faible	3	non concerné
EMERINGES				Faible	3	non concerné
EVEUX			2	Faible	1	non concerné
FEYZIN			10,32	Modérée	1	concerné
FLEURIE				Faible	3	non concerné
FLEURIEU SUR SAONE			10	Faible	1	non concerné
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE			2	Faible	1	non concerné
FONTAINES SAINT MARTIN			5	Faible	1	non concerné
FONTAINES SUR SAONE			10,5	Faible	1	non concerné
FRANCHEVILLE			9 bis	Faible	3	non concerné
FRONTENAS	33 et 35			Faible	1	non concerné
GENAS			26	Modérée	1	concerné
GENAY			10,27	Faible	2	non concerné
GNORS			11,19,28,3bis,31-2,22	Modérée	3	concerné
GLEIZE	35			Faible	1	non concerné
GRANDRIS	33		1	Faible	3	non concerné
GREZIEU LA VARENNE			9 bis	Faible	3	non concerné
GREZIEU LE MARCHE			2	Faible	3	non concerné
GRIGNY			11,19,3bis,31-2	Faible	1	concerné
HAUTE RIVOIRE			2	Faible	3	non concerné
IRIGNY			10,32	Modérée	1	concerné

JONAGE			10	Modérée	1	non concerné
JONS		6		Modérée	1	non concerné
JOUX			2	Faible	3	non concerné
JULIENAS				Faible	3	non concerné
JULLIE				Faible	3	non concerné
L'ARBRESLE			2	Faible	1	non concerné
LA CHAPELLE SUR COISE				Faible	3	non concerné
LA MULATIERE			10,9 bis	Faible	1	non concerné
LA TOUR DE SALVAGNY	33		9 bis	Faible	3	non concerné
LACENAS	35			Faible	1	non concerné
LACHASSAGNE	33 et 35			Faible	1	non concerné
LAMURE SUR AZERGUES	33		1	Faible	3	non concerné
LANCIE			8	Faible	3	non concerné
LANTIGNIE	36			Faible	3	non concerné
LARAJASSE	30			Faible	3	non concerné
LE BREUIL	33		1	Faible	3	non concerné
LE PERREON				Faible	3	non concerné
LEGNY	33		1	Faible	3	non concerné
LENTILLY	33		2,9 bis	Faible	3	non concerné
LES ARDILLATS	36			Faible	3	concerné
LES CHERES	33		1	Faible	1	non concerné
LES HAIES			22	Modérée	3	non concerné
LES HALLES			2	Faible	3	non concerné
LES SAUVAGES			2	Faible	3	non concerné
LETRA	33		1	Faible	3	non concerné
LIMAS	35		18 et 8	Faible	1	non concerné
LIJONEST	33			Faible	1	non concerné
LISIEU	33			Faible	2	non concerné
LOIRE SUR RHÔNE			11,31-3	Modérée	3	non concerné
LONGES			22	Faible	2	non concerné
LONGESSAIGNE				Faible	3	non concerné
LOZANNE	33		1 et 2	Faible	3	non concerné
LUCENAY	33		1	Faible	1	non concerné
LYON			10,32	Faible	3 (pour LYON 9 seulement)	concerné (pour LYON 2,3,4,7,8 et 9)
MARCHAMPT	36			Faible	3	non concerné
MARCILLY D'AZERGUES	33		1	Faible	2	non concerné
MARGY	33 et 35			Faible	1	non concerné
MARCY L'ETOILE			9 bis	Faible	3	non concerné
MARENNES			4	Modérée	1	non concerné
MEAUX LA MONTAGNE			13	Faible	3	non concerné
MESSIMY			3 bis	Faible	3	non concerné
MEYS			2	Faible	3	non concerné
MEYZIEU			10	Modérée	1	concerné
MILLERY			3,3 bis	Faible	3	non concerné
MIONS		23	4	Modérée	1	non concerné
MOIRE	33			Faible	1	non concerné
MONTAGNY			3,3 bis	Faible	3	non concerné
MONTANAY				Faible	1	non concerné
MONTMELAS SAINT SORLIN	35			Faible	1	non concerné
MONTROMANT			2	Faible	3	non concerné
MONTROTIER			2	Faible	3	non concerné
MORANCE	33		1	Faible	1	non concerné
MORNANT			3 bis	Faible	3	non concerné
NEUVILLE-SUR-SAONE			10,27	Faible	2	concerné
ODENAS	36			Faible	3	non concerné
ORLIENAS			3 bis	Faible	3	non concerné
OULLINS			9, 10, 9 bis, 32	Faible	1	non concerné
PIERRE BENITE			10,32	Modérée	1	concerné
POLEYMEUX AU MONT D'OR				Faible	1	non concerné
POLLIONAY			9 bis	Faible	3	non concerné
POMEYS	30			Faible	3	non concerné
POMMIERS	35		8	Faible	1	non concerné
PORTE DES PIERRES DOREES	35			Faible	1	non concerné
POULE LES ECHARMEAUX	33		1	Faible	3	non concerné
PROPIERES				Faible	3	non concerné
PUSIGNAN				Modérée	1	concerné
QUINCE EN BEAUJOLAIS	36			Faible	3	non concerné
QUINCIEUX	33		8	Faible	1	non concerné
RANCHAL			13	Faible	3	non concerné
REGNIE-DURETTE	36			Faible	3	non concerné
RILLIEUX LA PAPE			10, 5 et 25	Faible	1	non concerné
RIVERIE			22	Faible	1	non concerné
RIVOLET	35			Faible	3	non concerné
ROCHETAILLEE SUR SAONE			10	Faible	1	non concerné
RONNO			13	Faible	3	non concerné
RONTALON			3 bis	Faible	3	non concerné
SAIN BEL			2	Faible	2	non concerné
SAINT ANDRE LA CÔTE			3 bis	Faible	3	non concerné
SAINT APPOLINAIRE	33			Faible	3	non concerné
SAINT BONNET DE MÔRE				Modérée	1	non concerné
SAINT BONNET DES BRUYERES				Faible	3	non concerné
SAINT BONNET LE TRONCY			13	Faible	3	non concerné
SAINT CLEMENT DE VERS				Faible	3	non concerné
SAINT CLEMENT LES PLACES				Faible	3	non concerné
SAINT CLEMENT SUR VALSONNE	33		2	Faible	3	non concerné
SAINT CYR AU MONT D'OR				Faible	3	non concerné
SAINT CYR LE CHATOUX	33			Faible	3	non concerné
SAINT CYR SUR LE RHÔNE			31-3	Modérée	3	non concerné
SAINT DIDIER AU MONT D'OR				Faible	3	non concerné
SAINT DIDIER SUR BEAUJEU	36			Faible	3	concerné
SAINT ETIENNE DES OULLIERES				Faible	3	non concerné
SAINT ETIENNE LA VARENNE				Faible	3	non concerné
SAINT FONS			10,32	Modérée	1	concerné
SAINT FORGEUX			2	Faible	3	non concerné
SAINT GENIS L'ARGENTIERE			2 et 29	Faible	3	non concerné
SAINT GENIS LAVAL			9 bis, 20, 3 bis	Faible	3	concerné
SAINT GENIS LES OLLIERES			9 bis	Faible	1	non concerné
SAINT GEORGES DE REINEINS			8	Faible	1	non concerné
SAINT GERMAIN AU MONT D'OR			10,27	Faible	2	non concerné
SAINT GERMAIN NUELLES	33		2	Faible	1	non concerné
SAINT IGNY DE VERS				Faible	3	non concerné
SAINT JEAN DES VIGNES	33			Faible	1	non concerné
SAINT JEAN LA BUSSIÈRE			13	Faible	3	non concerné
SAINT JULIEN				Faible	2	non concerné
SAINT JULIEN SUR BIBOST			2	Faible	3	non concerné
SAINT JUST D'AVRAY	33		1	Faible	3	non concerné
SAINT LAGER	36			Faible	3	non concerné
SAINT LAURENT D'AGNY			3 bis	Faible	3	non concerné
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET			2	Faible	3	non concerné
SAINT LAURENT DE MÔRE				Modérée	1	non concerné
SAINT MARCEL L'ECLAIRE			2	Faible	3	non concerné
SAINT MARTIN EN HAUT	30		3 bis	Faible	3	non concerné
SAINT NIZIER D'AZERGUES	33		1	Faible	3	non concerné

SAINT PIERRE DE CHANDIEU		4	Modérée	1	non concerné
SAINT PIERRE LA PALLUD		2	Faible	3	non concerné
SAINT PRIEST		21	Modérée	1	concerné
SAINT ROMAIN AU MONT d'OR		10	Faible	3	non concerné
SAINT ROMAIN DE POPEY		2	Faible	3	non concerné
SAINT ROMAIN EN GAL		11,31-3	Modérée	3	non concerné
SAINT ROMAIN EN GIER		22	Faible	3	concerné
SAINT SYMPHORIEN D'OZON		4,32	Modérée	1	non concerné
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	30		Faible	1	concerné
SAINT VERAND	33		Faible	3	non concerné
SAINT VINCENT DE REINS		13	Faible	3	non concerné
SAINTE CATHERINE	30	22	Faible	3	non concerné
SAINTE COLOMBE		11,31-3	Modérée	3	non concerné
SAINTE CONSORCE		9 bis	Faible	3	non concerné
SAINTE FOY L'ARGENTIERE		2 et 29	Faible	3	non concerné
SAINTE FOY LES LYON		9 bis	Faible	1	non concerné
SAINTE PAULE	33		Faible	3	non concerné
SALLES ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS			Faible	3	non concerné
SARCEY	33	2	Faible	3	non concerné
SATHONAY CAMP		5	Faible	1	non concerné
SATHONAY VILLAGE		5	Faible	1	non concerné
SAVIGNY		2	Faible	3	non concerné
SEREZIN DU RHONE		4,31-1	Modérée	1	non concerné
SUMANDRES		4	Modérée	1	non concerné
SOLAIZE		4, 10, 32	Modérée	1	non concerné
SOUCIEU EN JARREST		3 bis	Faible	3	non concerné
SOURCIEUX-LES-MINES		2	Faible	3	non concerné
SOUZY		2 et 29	Faible	3	non concerné
TALUYERS		3 bis	Faible	3	non concerné
TAPONAS	38	8	Faible	1	non concerné
TARARE		2	Faible	3	concerné
TASSIN LA DEMI LUNE		9,9 bis	Faible	1	non concerné
TERNAND	33	1	Faible	3	non concerné
TERNAY		11 et 28,31-1	Modérée	2	non concerné
THEIZE	35		Faible	1	non concerné
THIZY-LES-BOURGS		13	Faible	3	concerné
THURINS		9 bis	Faible	3	non concerné
TOUSSEU		4	Modérée	1	non concerné
TREVES		22	Faible	1	non concerné
TUPIN ET SEMONS		11,31-4	Modérée	3	non concerné
VAL D'ONGT	33		Faible	3	non concerné
VALSONNE	33	2	Faible	3	non concerné
VAUGNERAY		9 bis	Faible	3	non concerné
VAULX EN VELIN		10	Faible	1	non concerné
VAUX EN BEAUJOLAIS			Faible	3	non concerné
VAUXRENARD			Faible	3	non concerné
VENISSIEUX		32	Modérée	1	concerné
VERNAISON		10, 12, 32,31-2	Modérée	1	non concerné
VERNAY	38		Faible	3	non concerné
VILLE SUR JARNIOUX	35		Faible	3	non concerné
VILLECHENEVE		2	Faible	3	non concerné
VILLEFRANCHE SUR SAONE	35	8	Faible	1	concerné
VILLEURBANNE		10	Faible	1	concerné
VILLIE-MORGON	38		Faible	3	non concerné
VINDRY-SUR-TURDINE	33	1,2	Faible	3	non concerné
VOURLES		3,3 bis	Faible	3	non concerné
YZERON		9 bis,3 bis	Faible	3	non concerné

* NUMEROS D'IDENTIFICATION DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Risques Inondations

1 Azergues	PPR approuvé
2 Brévenne/Turdine	PPR Approuvé- rectification Erreur matérielle
3 Geron	PPR approuvé, remplacé par PPR révision et extension Yzeron (3 bis)
3 bis révision et extension Geron	PPR approuvé
4 Ozon	PPR approuvé
5 Ravin	PPR approuvé
6 Rhône (en amont de Lyon)	PSS approuvé
8 Val de Saône	PPR approuvé
9 Yzeron	PPR approuvé, remplacé par PPR Révision PPR Yzeron (9 bis)
9bis Révision PPR Yzeron	PPR approuvé
10 Rhône/Saône (Grand Lyon) (Secteurs Saône, Rhône amont, Lyon/Villeurbanne et Rhône aval)	PPR approuvé
11 Rhône en aval de Lyon	PPR approuvé
12 Rhône en aval de Lyon	PSS approuvé, remplacé par les PPRN du Rhône aval (31)
13 Rhins et Trambouze	PPR approuvé
22 Gier	PPR approuvé
30 Coise	PPR prescrit
31 Vallée du Rhône aval : 31-1 - secteur amont rive gauche (Serezin du Rhône, Ternay), 31-2 -secteur amont rive droite (Vernaison, Grigny et Givra), 31-3 -secteur centre (Loire sur Rhône, Saint Romain en Gal, Sainte Colombe, Saint Cyr sur le Rhône), 31 -4-secteur aval (Ampuis, Tupin et Semons, Condrieu)	PPR approuvé
33 Révision et élargissement Azergues	PPR prescrit
35 Morgon et Nizand	PPR prescrit
38 Ardères	PPR prescrit
Risques technologiques	
14 Gifre-Barbezat & Décines-Charpieu	PPR Approuvé

15 Arkéma à Pierre-Bénite, Dépôt Pétrolier de Lyon, Entrepôt Pétrolier de Lyon et Stockages Pétroliers du Rhône à Lyon 7ème	PPR prescrit-abrogé Voir 32
16 Total France site de la raffinerie à Feyzin et Rhône Gaz à Soléze	PPR prescrit-abrogé voir 32
17 Arkéma, Borestar Silicones Rhodie Opérations Usine de Saint-Fons Chimie et Rhodie Opérations Belle Etoile à Saint-Fons	PPR prescrit-abrogé Voir 32
18 Bayer Cropscience à Lirnas	PPR Approuvé
19 Total additifs carburants spéciaux (TACS) à Givors	PPR Approuvé
20 Application des Gaz (ADG) à Saint Genis Laval	PPR Approuvé
21 Société du Dépôt de Saint Priest (SDSP) et Société Créalis à Saint Priest	PPR approuvé
23 IN TERRA LOG (ex DISPAGRI) à Chaponnay	PPR Approuvé
24 Brenntag à Cheseleu	PPR Approuvé
25 Pyregrio à Rillieux la Pape	PPR Approuvé
26 TRAFICTIR à Genas	PPR approuvé
27 BASF AGRI Production et COATEX - Uelne 1 à Genay	PPR Approuvé
28 NOVASEP FINORGA à Chasse sur Rhône	PPR Approuvé
32 Veolia de la Chimie	PPR Approuvé
34 ADISSO FRANCE et TOURMALINE REAL ESTATE	PPR Approuvé

Risques miniers

29 Sainte Foy l'Argentière	PPRM Approuvé

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°

69 - 2019 - 01 - 28 - 001

A Lyon, le

28 JAN. 2019

Le Préfet,

Le Directeur départemental

Joël PRILLARD

Fiche communale - IAL



Préfecture du Rhône

code postal 69100

Commune de VILLEURBANNE

code Insee 69266

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral
n° 2009-3944

du 20/07/09

mis à jour le

28/01/19

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

Approuvé

date 02/03/09

aléa

oui x non

Inondation (Rhône et Saône sur
le territoire du Grand Lyon –
secteur Lyon Villeurbanne)

Date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation

consultable sur Internet * x

Le règlement

consultable sur Internet * x

Les documents graphiques

consultable sur Internet * x

Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux

oui x non

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

date

aléa

oui non x

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé

oui non x

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé

oui non x

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1

zone 2 x

zone 3

zone 4

zone 5

très faible

faible

modérée

moyenne

forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité

consultable sur Internet * x

6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui x non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Arrêtés préfectoraux fixant les secteurs d'information sur les sols

consultable sur Internet * x

7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon

En application des articles L 1333-22 et L 1333-29 du code de santé publique et L 125-23 du code de l'environnement

La commune est classée à potentiel radon niveau 3

oui non x

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus
en application de l'article R125-26 du Code de l'environnementDocuments réglementaires en vigueur consultables sur : <http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone>Cartographie consultable sur : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/ial.map>

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles

nombre

9

catastrophes technologiques

nombre

Date

05 FEV. 2019

Le préfet du Rhône

Site* www.rhone.gouv.fr

 La cheffe du service PAR
G. GUERLAVAS